

282

Château de la Chénaie par Vatan  
(Indre)  
27 Août 1857

Mon cher et excellent ami,

A la première nouvelle du fameux discours prononcé par notre "grand" et "cher" Ministre le "Baron de Bruck", je vous ai envoyé de Londres quelques lignes contenant l'expression de ma satisfaction et de mon "admiration" et vous priant d'exprimer ma profonde gratitude personnelle à l'"Illustre orateur. Depuis lors cet événement a été considéré par la presse Européenne et avec beaucoup de raison comme une des phases politiques les plus importantes de notre entreprise.

Que d'encouragement pour moi dans les nobles et courageuses paroles du Baron de Bruck et "quel immense service" il a rendu au canal dans un moment où il fallait qu'une voix aussi autorisée et aussi prépondérante vint "étouffer celle de Lord Palmerston"; je peux vous dire à vous qui savez que je ne pêche pas par faiblesse, que j'en ai été pénétré "jusqu'aux larmes". On est heureux d'être attaqué de haut lorsque l'on rencontre de "tels défenseurs"

Le journal L'Isthme de Suez et l'ami St. Hilaire vous mettent au courant de tout ce qui peut en général vous intéresser; mais je dois en outre vous faire part suivant mon habitude de ce que je ne communique pas au public. Je vous fais donc part "confidentiellement", pour vous et "pour qui de droit" de la dernière note que j'ai remise à l'Empereur "Napoléon" sur la situation de notre affaire, ainsi que d'une lettre adressée par moi à Constantinople dans des régions officielles.

Le mouvement que je fais dans ce moment en France auprès des conseils généraux et des chambres de commerce est la conséquence de la situation actuelle où je reconnais la nécessité de donner au gouvernement français le droit de s'appuyer sur l'opinion publique de son pays pour avoir le droit de m'appuyer lui-même lorsque j'irai à Constantinople.

Avant de me rendre à "Stamboul" vers la fin d'Octobre je passerai par "Vienne" pour y faire mes remerciements et m'y fortifier. Je dois bien cela aux "grands patrons" autrichiens du canal de Suez, "le Prince de Metternich" et le Baron de "Bruck". Je vous reverrai avec grand plaisir.

Je viens de recevoir des lettres d'Egypte qui me signalent un fait dont je ne parlerai en France à personne mais dont je dois vous donner connaissance. Le Vice Roi me fait savoir confidentiellement qu'au commencement de ce mois, au Caire, le Consul général d'Autriche lui a "dit avoir l'ordre de son gouvernement de ne se mêler en rien de l'affaire de Suez"; ainsi ajoute le Vice Roi "voilà l'Autriche d'accord avec les Anglais au sujet du Canal, comment voulez vous que cela marche"

Je trouve que la communication de Mr. de Hubert a été maladroite, je suis convaincu qu'elle est le résultat "d'un mauvais vouloir personnel" en ce sens que si le cabinet de Vienne lui a écrit, (ce qui était fort naturel dans la situation où se trouvait alors l'Autriche avec l'Angleterre à l'occasion des provinces danubiennes), de ne pas se compromettre et de s'abstenir de rien dire ou faire précipitamment en faveur du Canal de Suez, il n'a pas pu lui recommander d'agir contre. Or c'était agir contre que de faire au Vice Roi une communication telle que celle qui lui a été faite dans le moment même où l'on recevait la nouvelle des déclarations de Lord Palmerston et où le Consul général d'Autriche devait savoir que tous les ennemis du Canal se réunissaient pour agir par l'esprit du Vice Roi et chercher à l'effrayer.

Heureusement les bons sentiments du Prince à mon égard et son caractère droit l'ont maintenu, en dépit des efforts qui ont été faits, et depuis lors le "langage franc et énergique du Baron de Bruck" a dû rétablir dans l'esprit du Vice Roi la bonne opinion qu'il doit avoir de la politi-

que de la Cour d'Autriche relativement au canal de Suez.

Je vous renouvelle, mon cher et excellent ami, l'expression de mes sentiments les plus affectueux et dévoués.

Ferd. de Lesseps

Je vous amènerai à Vienne mon grand fils Carlito qui vient cette année de terminer dignement ses études en se faisant recevoir Bachelier ès lettres de la Faculté de Paris, c'est votre protégé.